



Envoyé en préfecture le 19/10/2021

Reçu en préfecture le 19/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 095-219504305-20211019-35_2021-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 Octobre 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021/35

**Objet : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL
A LA SUITE D'UNE DEMISSION**

Rapporteur : Monsieur Silvio BIELLO, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4 ;

VU le Code Electoral et notamment l'article L.270 ;

VU le courrier de Monsieur Franck BEGARD en date du 15 juin 2021, réceptionné en Mairie le 18 juin 2021 portant démission de son mandat de conseiller municipal ;

VU le courrier de Monsieur le Maire de MONTSOULT en date du 18 Juin 2021 informant Monsieur le Préfet du Val d'Oise de la démission de Monsieur Franck BEGARD ;

VU le tableau du Conseil Municipal ci-annexé ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral, et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du Conseiller Municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu » ;

Considérant, par conséquent, que MONSIEUR Yves ANTHEAUME, candidat suivant de la liste « PROGRES ET INTERET COMMUNAL », est désignée pour remplacer MONSIEUR Franck BEGARD au Conseil municipal ;

Considérant que MONSIEUR Yves ANTHEAUME, suivant de liste, a accepté de devenir conseiller municipal ;

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la démission de Monsieur Franck BEGARD.

PREND ACTE de l'installation de MONSIEUR Yves ANTHEAUME en qualité de conseiller du conseil municipal.

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le :

Publié le : 19/10/2021

Exécutoire le : 19/10/2021

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Franck BEGARD

Directeur Général des Services

Le Maire,



Silvio BIELLO